

COMMISSION DES FONDATIONS DE BOURSES D'ETUDES DU BRABANT

BOURSES D'ETUDES

ANNEE SCOLAIRE ET ACADEMIQUE 2022-2023

- LA COMMISSION A POUR MISSION D'APPORTER UNE AIDE AUX JEUNES ET A LEURS PARENTS EN ALLOUANT DES BOURSES D'ETUDES GRÂCE AUX REVENUS DES FONDS DONT LA LOI DU 19 DECEMBRE 1864 LUI CONFIE LA GESTION.
- LA PRESENTE LISTE MENTIONNE LE NUMERO D'ORDRE LA DENOMINAITON ET LA DATES DE FONDS POUR LESQUELS UNE OU PLUSIEURS BOURSES D'ETUDES SONT VACANTES, AINSI QUE LES CRITERES D'ATTRIBUTION DE CES BOURSES.
- LORSQU'IL S'AGIT DES FONDONS ANTERIEURS A LA PARUTION DE L'ARRETE ROYAL DU 7 MARS 1865, REPERABLE PAR LE SIGNE (*) APRES LE NUMERO D'ORDRE, LES TERMES « PHILOSOPHIE » et « RHETORIQUE » DOIVENT ETRE COMPRIS COMME IL EST INDIQUE DANS RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

N° 220 — La Commission des Fondations de Bourses d'Etudes du Brabant donne avis aux intéressés de la vacance à partir de l'année scolaire et académique 2022-2023, de bourses des Fonds suivants :

<p>N°2. Fonds réunis AERTS, Mathieu (de 1626). LAMEN, Pierre-Godefroid (de 1755), MARCOUX, Albert-Joseph (de 1862), Primitive du Collège de la Sainte-Trinité à Louvain, RENAECKERS, Arthur (de 1914), VERDONCK, Thérèse (de 1749) et Van CAYEN, en faveur :</p> <p>Une bourse de 75 €, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur M. Aerts, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures et pour les études supérieures ; (des descendants légitimes d'André Verdonck et Adrienne Schuyman, de François Aerts et Elisabeth Wellens ou de Mathieu Janssens et Catherine van Meuseven, avec droit de préférence pour le plus proche parents de la fondatrice Th. Verdonck ou de sa demoiselle Thérèse-Marie Verdonck, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures ainsi que pour la philosophie, la théologie, le droit et la médecine ; des parents du fondateur P.-G. Lamen, avec droit de préférence pour ceux qui portent le nom de Lamen, et, parmi ceux-ci, pour le plus proches, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, ainsi que pour la philosophie ecclésiastique et la théologie ; des parents peu aisés du fondateur A.-J. Marcoux, des descendants des père et mère du fondateur Fr. Van Vianen, des parents du fondateur A. Ramaeckers, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures ; des habitants de Lomel, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures et pour les études supérieures, des enfants de la paroisse de Geethens et enfants nés à Tessenoder, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, la philosophie ecclésiastique et la théologie ; des enfants, peu aisés des pays wallon, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures ; des enfants nés à Heist-op-den-Berg, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, la philosophie ecclésiastique et la théologie ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique, avec droit de préférence pour ceux qui sont pe aisés, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures et pour les études supérieures. <p>N°3. Fonds ALBERTI-ELISABETH (de 1925). (fondé par M. et Mme Hugo Andriess-Spanjard). Une bourse de 325 €, en faveur :</p> <p>des jeunes gens belges, nés dans l'agglomération bruxelloise ou y habitant depuis dix ans au moins, dont la situation de fortune ne permet pas de faire des études supérieures dans une université ou un établissement similaire (y compris l'Université du Travail à Charleroi), ou dans un conservatoire ou un académie des Beaux-Arts.</p> <p>N°4. Fonds réunis BAUWENS, Lambert (de 1608) et DEVROYE, Anne-Catherine (de 1772). Une bourse de 150 € pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur L. Bauwens et de la fondatrice A.-C. Devroye, avec droit de préférence en ce qui concerne ces derniers, pour les parents dans la ligne maternelle ainsi que pour les plus proches et les plus âgés ; des jeunes gens de Balen et natifs de Labbeek ; des jeunes gens de Diest ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique. <p>N°5. Fonds réunis BEAUCLÈF, Antoine (de 1655), DUMONCEAU, Hubert (de 1766), DE MOLANEN (de 1780) et MALOINIS, Arnold (de 1634) Une bourse de 200 € pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, pour la philosophie ecclésiastique et la théologie, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des parents fondateurs A. Beauclèf et H. Dumonceau, ainsi que des descendants de Philippe Malvoisin et Jeanne Gérard, père et mère du fondateur A. Malvoisin ou de Gabriel Gérard, frère de Jeanne Gérard et oncle du fondateur Malvoisin, avec droit de préférence pour les descendants de Michel et Nicaïse Malvoisin, frères du fondateur, de Jean Marin, époux de Jeanne Malvoisin, sœur du fondateur, et d'Antoine Tondout, frère utérin du fondateur Malvoisin, sur les descendants de Gabriel Gérard ; des jeunes gens natifs de Petit-Rexhelsz-Braine et d'Opprebits, ainsi que des choraux de la cathédrale de Namur ; des jeunes gens originaires de l'ancienne seigneurie de Ross-Moirv. Longueville A. Malvoisin ou de Gabriel Gérard, père et mère de Jeanne Gérard, peu aisés de Namur, Namèche et Walcourt ainsi que des natifs de Meslin l'Évêque ; des jeunes gens originaires du Brabant wallon et des étudiants peu aisés de la province de Namur ; des jeunes gens originaires des villages circonvoisins de Petit-Rexhelsz-Braine ; des jeunes gens originaires de Soignes, Ahl et de l'ancien Hainaut ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique. <p>N°8. Fonds BICHUET, Edgard (de 1957). Une bourse de 275 €, en faveur :</p> <p>des jeunes gens belges méritants nés à Louvain, Boortmeerbeek, Heverlee ou Kessel-La, pour toutes les études universitaires légales.</p> <p>N°10. Fonds réunis BOONEN, Renier (de 1622), FOILLON, Marie-Thérèse (de 1846), CROUSSE STEVENS, Julie (de 1875) et DELVAUX, Léon (de 1820). Une bourse de 200 €, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des parents des fondateurs R. Boonen et J. Crousse-Stevens ; des jeunes gens natifs de Tessenoder, Lamma, Viverst, Schalen, Koened, Diest et Louvain ; des parents de la fondatrice M.-Th. Foillon ; des jeunes natifs de Nivelles ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique. <p>N°14 Fonds réunis BRUËGEL, Pierre (de 1577), ANTONCOSSY, Gérard (de 1693), BONGAERTS, Adam Guillaume (de 181), NAREZ, Usmer (de 1774), PEETERS, Jeanne Thérèse et Lucie Barbe (de 1760), SONIUS, Henri, CURE, Henri (de 1774) et VANSCHUÏTPEUT, Jean (de 1855). Une bourse de 200 € pour les études complètes de médecine, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur P. Bruègel, A.-G. Bogarts, H. Sonius, H. Curé et J. Van SchuÏtpeut, et des Lounovistes ; des parents d'Anna Van Bemmel, épouse du fondateur J. Van SchuÏtpeut, et des natifs de l'ancienne mairie de Bois-le-Duc ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique. <p>N°15* Fonds BRICOLLT, Pierre (de 1843). Une bourse de 125 €, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des descendants les plus proches d'Ignace, Michel, Alexandre, Philippe, François et Benoît Bricollt, frères et sœur du fondateur, pour toutes les études supérieures ; des descendants les plus proches de Jacques Deemé et d'Anne Dubois, pour toutes les études supérieures ; des parents de Jacques De Bay et des natifs de Louvain, pour la philosophie, la théologie, le droit et la médecine ; <p>successivement, mais seulement pour la théologie, des natifs de Meslin l'Évêque, d'Ahl, de la province de Hainaut, de Lille, de Douai et de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.</p> <p>N°16.* Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768). Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur: <ol style="list-style-type: none">d'orphelin(e)s parent(s) des fondateurs ; d'orphelin(e)s né(e)s à Louvain. <p>N°17* Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HILIN, Edgard (de 1904), J. Boens, J. De Cavallière et F. Fiecké, et, à leur défaut, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2° fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;</p> <p><i>B) la philosophie et la théologie seulement, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents de Jacques De Bruges et d'Anvers ainsi que des natifs de Meslin l'Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, Cambrai ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique <p>N°18. Fonds DEFAIQUÉ, Bernard et DEFAIQUÉ-GIGNON, Jules (de 1926). Une bourse de 250 € pour les études moyennes, techniques ou professionnelles, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des enfants de Louvaine ayant fait leurs études primaires complètes exclusivement dans les écoles communales de cette localité. des jeunes gens ayant suivi tout l'enseignement primaire dans des établissements d'instruction laïcs du Brabant wallon. <p>N°41.* Fonds DE GORART, Pierre-François (de 1734). Une bourse de 500 € pour les deux dernières années des études secondaires donnant accès aux études supérieures, ainsi que pour la philosophie, la théologie, le droit et la médecine, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des descendants d'Arnold-Joseph de Gobart, avocat au fondateur P.-Fr. de Gobart, et de ses frères et sœurs, ainsi que de ceux qui descendent des enfants du fondateur J. Reynier, avec droit de préférence pour les descendants des père et mère de ce dernier ; des natifs de Louvain, Hoegaarden, Outgaarden, Lommel, Meerbout, Balen et Mol et de Geel et de la franchise de Geel ; de Thunen, Scherkerloppel et d'Yvermeer (actuelle Pays-Bas) (des natifs de la paroisse de Hambeck et des paroisses voisines, de la ville et de l'ancienne châtellenie d'Audenarde, du pays d'Alost et des Flandres ; des jeunes gens nés à Nederoverst, Overst, dans le comté de Horn, dans le pays de Thorn (Limbourg hollandais), à Bous-le-Duc et Goornrodenberg (Noord-Brabant, Pays-Bas), à Louvain et Bruges ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique. <p>*)Collation par un parent du fondateur Rega et par la Commission</p> <p>N°19. Fonds CAPPE, Emile (de 1920). Une bourse de 100 € pour les études comme celles qui se font à la Faculté des Sciences appliquées (École polytechnique) de l'Université de Bruxelles, en faveur :</p> <p>d'un belge sorti de l'Athénée de :</p> <ol style="list-style-type: none">Ixelles ; Bruxelles ou Saint-Gilles ; d'une autre localité du pays ; <p>N°21.* Fonds CELLÈS, Charles-J.-B. (de 1847). Une bourse de 400 € pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, pour la philosophie ecclésiastique et la théologie, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur ; des natifs de Mellet. des Belges et des étrangers résidant en Belgique ; <p>N°23.* Fonds CHOUVUS, Eustache (de 1551). Une bourse de 100 €</p> <p><i>A) pour la théologie, le droit, la médecine et le génie civil, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des jeunes gens ; de Amney ; de la Savoie ; <p><i>B) pour la théologie, le droit et la médecine, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des Belges, et des étrangers résidant en Belgique. <p>N°24. Fonds COUSIN, Jean (de 1928). Une bourse (n° 1) de 250 € pour les études moyennes, normales, techniques et professionnelles, et à défaut de demande, pour ces études, pour les études supérieures à l'exclusion de celles du droit et de la théologie, mais pour un an seulement, sauf continuation éventuelle, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des descendants peu aisés des père et mère du fondateur ; des habitants de On et Hargimont ; des habitants de la province de Luxembourg. Dans chaque catégorie, droit de préférence d'abord pour les moins aisés, ensuite pour les orphelins de père et mère ou de l'un d'eux, enfin pour les orphelins de père et mère ou de l'un d'eux. <p>*)Collation à faire par trois parents du fondateur</p> <p>Une bourse (n° 2) de 250 € pour les études moyennes, normales, techniques et professionnelles, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des descendants peu aisés des père et mère du fondateur ; des habitants de On et Hargimont ; des habitants de la province de Luxembourg. Dans chaque catégorie, droit de préférence d'abord pour les moins aisés, ensuite pour les orphelins de père et mère ou de l'un d'eux, enfin pour les orphelins de père et mère ou de l'un d'eux. <p>*)Collation à faire par trois parents du fondateur.</p> <p>N°49. Fonds DESNEUX, Henri (de 1938). Une bourse de 400 €. <i>A) pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, ainsi que pour la médecine (de préférence), les sciences naturelles et physico-chimiques, les études d'ingénieur, la philosophie et la théologie catholiques, la pharmacie, le docteur en philosophie et lettres, la licence en droit et l'agronomie, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des descendants de MM. Pierre, Henri, Léon et Michel Desneux et de ceux de Marie-Thérèse Desneux, neveux et nièce du fondateur (préférence au plus proche parent, et en cas de compétition, au plus capable) à leur défaut. <p><i>B) pour la philosophie et la théologie catholiques en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">d'une(e) étudiant(e) de l'arrondissement de Nivelles, âg(e) d'au moins 17 ans d'une(e) étudiant(e) belge ou étranger résidant en Belgique. <p>Toutes les études à faire en langue française ; le titulaire ne peut avoir plus de 28 ans ; la bourse ne sera accordée qu'au étudiants ayant fait toutes leurs études antérieures dans un établissement d'enseignement catholique.</p> <p>N°50.* Fonds de SPOELBERCH d'EYNTHOITS, François (de 1575). Une bourse de 100 € pour les sciences physiques et mathématiques, et des sciences naturelles, en faveur :</p> <p>des Belges, et des étrangers résidant en Belgique.</p> <p>*)Collation par un parent du fondateur.</p> <p>N° 51.* Fonds de WARGNIES, Guillaume (de 1625). Une bourse de 200 € pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, pour la philosophie, la théologie, le droit et la médecine, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur ; des habitants de la province de Luxembourg. Dans chaque catégorie, droit de préférence d'abord pour les moins aisés, ensuite pour les orphelins de père et mère ou de l'un d'eux, enfin pour les orphelins de père et mère ou de l'un d'eux. <p>*)Collation à faire par trois parents du fondateur.</p> <p>N°57.* Fonds FRANÇO, Jacques (de 1621). Une bourse de 200 € pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures et pour la philosophie, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur ; des habitants de la province de Luxembourg. Dans chaque catégorie, droit de préférence d'abord pour les moins aisés, ensuite pour les orphelins de père et mère ou de l'un d'eux, enfin pour les orphelins de père et mère ou de l'un d'eux. <p>*)Collation par un parent du fondateur.</p> <p>N°57.* Fonds FRANÇO, Jacques (de 1621). Une bourse de 200 € pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures et pour la philosophie, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur, avec droit de préférence pour les plus proches ; des jeunes gens peu aisés, les mieux doués, de Reboq ; des jeunes gens peu aisés, les mieux doués, de Meslin l'Évêque. <p>N° 58. Fonds GAGLIANI, Giulio et Louise (de 1927). Une bourse de 200 € pour les études moyennes à partir de la cessation d'obligation scolaire et pour les études supérieures, en faveur :</p> <p>des jeunes gens belges de condition peu aisée.</p> <p>N°60. Fonds GERADIN, Paul (de 1908) Une bourse de 625 € pour les études supérieures, en faveur :</p> <p>des jeunes gens nés dans le canton de Judexoye ou y domiciliés depuis au moins cinq ans ou, à défaut, en faveur de jeunes gens nés dans l'arrondissement de Nivelles ou y domiciliés depuis plus de cinq ans, les bénéficiaires devant, dans des deux cas, être particulièrement méritants tant au point de vue des ressources familiales que de leurs résultats scolaires.</p> <p>N°61 Fonds réunis GERLAC ab ANGELIS (de 1663) et SCAILLE, Henri (de 1688). Une bourse de 175 € :</p> <ol style="list-style-type: none">dés parents d'Albert de Barquin ; des Belges et étrangers résidant en Belgique. <p>Les candidats auront fait en outre leurs humanités dans une institution catholique et devront être particulièrement doués en mathématique.</p> <p>N°62. Fonds GELKENS-ROTHIERS (de 1914) Une bourse de 200 € pour les études moyennes et supérieures, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des descendants des époux Nemin-Carlter, Colaux-Collin et Joseph Collin ; des descendants des collatéraux des familles Léon Gielkens-Maria Coleta Romers ; les jeunes gens nés à Huelles, Hasselt ou Willerbeek ; les jeunes gens nés dans la Région de Bruxelles-Capitale, le Limbourg ou la Province d'Avvers. <p>N°68. Fonds HENRICOT, Émile (de 1914). Une bourse (n° 2) de 450 € pour les études d'ingénieur civil, commercial ou industriel, en faveur :</p> <ol style="list-style-type: none">des descendants d'Émile Henricot ; des descendants des trois sœurs d'Émile Henricot (Ollie, Adèle et Mathilde) ; des enfants et petits-enfants des employés ou ouvriers ayant travaillé pendant au moins dix ans du vivant d'Émile Henricot (décédé en 1909), à ses suites de Cour-Saint-Etienne. des enfants et petits-enfants des employés ou ouvriers travaillant depuis au moins-cinq années consécutives aux usines d'Émile Henricot ; des descendants des parents patrons et patrons du fondateur S. Loays, avec droit de préférence pour les plus proches, et, à égalité de degré, de parent, pour les plus âgés, ainsi que des descendants de Nicolas Bron, frère du fondateur P.-J. Bron, ou de sa sœur, Jeanne-Angéla, épouse de J.-Be Lejante ; des autres parents du fondateur P.-J. Bron et des enfants légitimes des moins aisés de la ville de Diest ; des jeunes gens nés ou habitant Obais ou à Rossignies (commune de Pout-à-Celle) et des choraux de la collégiale de Nivelles. <p>*)Collation par un parent du fondateur P.-J. Bron et la Commission.</p> <p>N° 88.* Fonds MEYS, Nicolas (de 1764). Une bourse de 125 € :</p> <p><i>A) pour la rhétorique, la philosophie, la théologie, le droit et la médecine, en faveur :</i></p> <p>des jeunes gens nés à Maastriht ;</p> <p><i>B) pour la philosophie seulement, en faveur :</i></p> <p>des Belges, et des étrangers résidant en Belgique.</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <p>des sujets du Grand-Duché de Luxembourg.</p> <p>*)Collation à faire sur présentation des candidats par le Gouvernement grand-ducal.</p> <p>(2^e catégorie).</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 € pour la philosophie, de théologie et le droit, en faveur :</i></p> <ol style="list-style-type: none">des parents du fondateur (Madrid, 1596) ; de Louvainistes ; des Belges, et des étrangers résidant en Belgique ; six pour le droit ; une pour la philosophie laïque ou ecclésiastique ; une pour la théologie. <p>(3^e catégorie).</p> <p>N° 89.* Fonds MILIUS, Jean (de 1596). (1^{re} catégorie)</p> <p><i>Quatre bourses de 500 €</i></p></p>
